

Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle Ovin-Caprin du 23 avril 2024

I. Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Ovin-Caprin du 23 avril 2024
Responsable de la préparation du document	Nicolas MARCHAL, Benjamin LEFEVRE, Katleen Simon
Date de publication	
Validé par	Chargés de mission et participants de l'AS
Annexes	Annexe I : Liste des participants Annexe II : PP de la présentation

I. Ordre du Jour

1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la dernière Assemblée.
2. Etat des lieux des abattoirs OCC.
3. Coûts de productions en élevage de petits ruminants.
4. Elections.
5. Divers.

II. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la dernière Assemblée

Le PV de la dernière Assemblée sectorielle est approuvé. Nicolas rappelle les points qui avaient été abordés lors de cette assemblée <https://collegedesproducteurs.be/publication/pv-de-lassemblee-sectorielle-ovin-caprin-2023-s2/>

III. Etat des lieux des abattoirs OCC

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.
Présentation par Nicolas Marchal

-La filière des petits ruminants se développe, mais, on a de moins en moins d'abattage de ruminants. La progression wallonne se tasse, et Bruxelles continue son grappillage. La Flandre n'est plus le leader, c'est la fin des abattages par des privés, et plus de 50% des abattages se font dans 2 outils.

-Les caprins prennent de la place
Effectivement, il y a dix ans, on tuait 10 moutons pour une chèvre, tandis qu'aujourd'hui on tue deux moutons pour 1 chèvre.
On voit que la Flandre tire les abattages de caprins et Bruxelles.
Les volumes se développent surtout chez les privés.

-Les ovins suivent la Flandre
La Flandre ne dicte plus sa loi et les privés non plus



La première région en termes d'abattage : c'est la Wallonie, 4 outils tuent plus de 1000 moutons en Wallonie dont 2 sont en large déficit, dont le plus gros est à remettre-> comment tenir la viabilité des outils ?
Aujourd'hui, on tue 0.4 Agneaux par brebis présentes sur le territoire.

-Caractérisation des outils (chiffres de 2023)

*16 abattoirs traitent des petits ruminants

*5 abattoirs traitent moins de 250 ovins caprins par an. → 4 boucheries abattoir et un abattoir bovin non-développé en ovins-caprin.

*3 abattent moins de 1000 petits ruminants par an → Diversification pour pérenniser l'activité d'abattage ou abattoirs communaux sans ambition de volumes.

*8 abattoirs à plus de 1000 animaux par an.

Gros point ? et des gros enjeux pour les années à venir, fermeture en 2028, 2027, des abattoirs qui sont remis, des volontés d'investissement qui sont faibles.

!!! Il y a un AGW (14/03/2024) qui est sorti pour les abattoirs publics-> Il y a un soutien, si tu acceptes de tuer pour toutes sortes de tailles, le moindre éleveur, les différentes espèces : les investissements sont remboursés à 50% jusque 300 000€.

Q/R Y a-t-il une alternative ou un autre système ? Une étude a été demandée à l'ULG, et de calculer les différents types de modèles : si c'est mobile, c'est semi mobile (besoin d'eau chaude, d'évacuation d'eau, les déchets, les systèmes frigo, le bureau, des sanitaires)

Aujourd'hui, le schéma le plus probable : abattage fixe de volume pour l'économie d'échelle.

-Poids carcasse moyen

*Ovins, on tue majoritairement de l'agneau, et pourquoi ? parce qu'on importe beaucoup d'agneau pour abattre.

La proportion de réforme est assez fort écrasée et globalement il y a eu une croissance sur les douze dernières années de 350g/an.

L'influence de proportion agneau adulte ne permet pas de scinder, on ne sait dire l'influence des brebis.

*Caprins, la différence de poids entre femelles plus âgées et cabris fait qu'on ne sait pas tirer de conclusion du graphique.

Q/R

Cyril : Quel poids peut avoir le collègue au niveau du politique, par rapport à la problématique ?

Nicolas : ils avaient pris tous les abattoirs et ils étaient allés à l'Afsca avec eux (notamment à Aubel)

Il en ressort qu'ils ont fait un grand doigt aux ULC.

Ils ont ainsi accepté de monter de 5 moutons par heure le rythme à Ath (de 30 à 35) -> ils tuent maintenant 35 moutons/heure.

Emmanuel : que pouvons-nous faire comme pression ou pas ? si Ath veut être repris, est-ce que la commune pourrait reprendre une partie pour rester majoritaire avec de l'investissement privé coopératif ? ne doit-on pas demander une réunion des éleveurs avec la commune d'Ath et de faire un communiqué de presse pour parler des enjeux ?

Il faut faire quelque chose avec Elevéo avec le collègue, des éleveurs, avec les syndicats et ceux qui veulent s'associer pour sensibiliser ceux qui vont voter et les partis aux enjeux.

IV. Coûts de productions en élevage de petits ruminants

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Présentation par Benjamin LEFEVRE



-Coûts de production en ovin viande

Présentation des grosses idées, points qui sont ressortis des tests du **CIRPO**.

Quel est le facteur qui détermine le plus le revenu des éleveurs ovins ? Les primes, le nombre de brebis et la production numérique par brebis (nbre d'agneau sevré par rapport au nbre de femelle qui auront agnelé).

Le nombre d'agneaux sevrés sur le nombre de femelles en lutte seront impactés par 3 gros points : la fertilité, la prolificité et la mortalité.

Voici quelques valeurs sur :

La fertilité où ils ont fait des différences entre les Luttés en contre saison (ok + de 85%), en saison (ok + de 95%) et au global sur l'année (ok plus de 95%)

La prolificité où ils ont fait la différence entre les races bouchères (ok avec + de 170%) et les races prolifique (ok avec + de 200%)

La mortalité, il est normal d'avoir un taux de mortalité + élevé quand on a un taux de prolificité élevé.

-Logiciel CouProd

Présentation du logiciel : c'est un logiciel français qui permet de faire un état des lieux du système économique de son exploitation, mais exclusivement qui est lié à l'élevage (développer par l'institut de l'élevage). Ce n'est pas lié aux cultures, mais on y reprend quand même les cultures qui servent à l'alimentation de l'élevage.

L'avantage de ce logiciel, c'est qu'il est multi filière.

Le principe de CouProd, est de calculer les coûts de production de votre atelier via l'utilisation du plan comptable, en faisant une comparaison entre les charges et les produits.

Ce logiciel n'est pas pour les éleveurs, mais ce sont des techniciens qui viennent et qui le remplissent avec les éleveurs en utilisant les données du plan comptable (vérification de l'encodage du comptable par le technicien, avant de remplir les données sur le logiciel).

La conclusion de ce logiciel :

Les points positifs: outil de gestion et d'aide à la décision, de comparaison et outil incluant les ovins/caprins.

Les points négatifs : base française à remettre à la sauce belge, nécessite un plan comptable et le temps de mise en œuvre.

Le coût de ce logiciel : les licences, ce n'est pas une licence par éleveur, mais une licence par technicien. C'est entre 250€ et 350€/année, et un technicien peut faire plusieurs éleveurs à l'année.

Le but est de tester chez plusieurs éleveurs (ayant minimum 30 ovins/caprins).

Quels sont les éleveurs intéressés ? Jean Luc FEYERS, Mathieu DESCHAMPS et Antoine MABILLE.

V. Elections

Pour rappel, le Collège des Producteurs est composé de 4 représentants par secteur dont les mandats sont d'une durée de 3 ans. Selon le Règlement d'ordre intérieur, il est prévu que tous les 18 mois, il soit procédé à des élections pour 2 membres de chaque secteur.

A l'occasion de cette assemblée, les candidatures remises en jeu sont celles de : Marc VANGUESTAINE (producteur de chèvres) et Antoine MABILLE.

Les mandats de ces deux représentants sortants ont été renouvelés avec leur accord et aucune opposition n'a été émise.

VI. Divers

-Commission filière : elle représente les autres acteurs que les représentants (bouchers, distributeurs, ...) sauf que dans ce secteur, on a plus que des producteurs.

On remet aux autorités l'avis des représentants et de la commission filière.



Emmanuel suggère qu'il faudrait attirer d'autres acteurs, maillons à la commission filière, pour ne pas avoir que les avis des éleveurs.

-Marché couvert de Ciney

Un sondage avait été mis en place.

Un travail de fond a été effectué avec le marché où les agréments sont sortis, les accords financiers, les autorisations Afsca, des développements qui peuvent être faits au niveau de l'Arsia, mais qui ne sont pas encore effectués.

Il doit y avoir une décision au niveau du comité de gestion du marché.

Au niveau du Collège des producteurs, la commission filière ne souhaite pas qu'on développe un marché à Ciney. Le développement doit être effectué en privé.

A savoir que pour vendre au marché couvert : Il faut être agréé : avoir son CAP (certificat d'aptitude pro pour le transport d'animaux vivants) + agrément de transporteur.

-Laine (par Pauline GILLET de Valbiom)

Valbiom essaye depuis un an, de remettre en place la filière de transformation de la Laine en Belgique.

Il réorganise 5 collectes de laine en Wallonie.

Objectif est d'être de plus en plus grand et de faire + de prix pour plus de qualité, et que cette filière soit établie et fonctionnelle.

Annexe I : liste des participants

NON PRODUCTEURS

Nom	Prénom	Organsisme
CHEVALIER	Luc	spw
GILLET	Pauline	Valbiom
LAVIS	Thibault	Biowallonie
LEKEUMO	Eloge	SPW
RASSEAUX	Simon	Uliège
RENKENS	Benoit	Foire Libramont
SPRUMONT	Julien	AWE
REGIBEAU	Cyril	AWE
MARCHAL	Delphine	Collège des producteurs
GROSJEAN	Emmanuel	Collège des producteurs

PRODUCTEURS

NOM	Prénom	Particularités
DESCHAMPS	Mathieu	
DUFOSSEZ	Eline	Flo'maraichage
DUMONT DE CHASSART	Laurent	
GERDAY	Jonathan	
HUCORNE	Gaylord	



HYPACIE	Jean pierre	
HYPACIE	Bertin	
HYPACIE	Célestine	
MATHIEU	Sophie	
VANESSE	Mathieu	
MABILLE	Antoine	
REMY	Marc	
FEYERS	Jean-Luc	
FEYERS	Nicolas	

Annexe II PP de présentation



240422_AS_OCC -
NMA - Version finale